

# LE PAYS DE L'ARBRESLE

## ► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Cet itinéraire, sportif et exigeant, vous fera cheminer à travers les Crêts boisés, classés Espace Naturel Sensible pour leur valeur patrimoniale faunistique et floristique d'intérêt départemental. Depuis le Château de Saint-Bonnet-le-Froid, ancienne résidence des Abbés bénédictins de Savigny, vous bénéficierez d'un panorama à couper le souffle sur la vallée de la Brévenne et les Monts de Tarare et du Beaujolais.

Aux abords de Saint Pierre La Palud, vous longerez l'ancien site minier du Puit Perret exploité jusqu'en 1972. Pour poursuivre votre visite, rendez-vous au Musée de la mine et de la minéralogie à Saint Pierre La Palud.

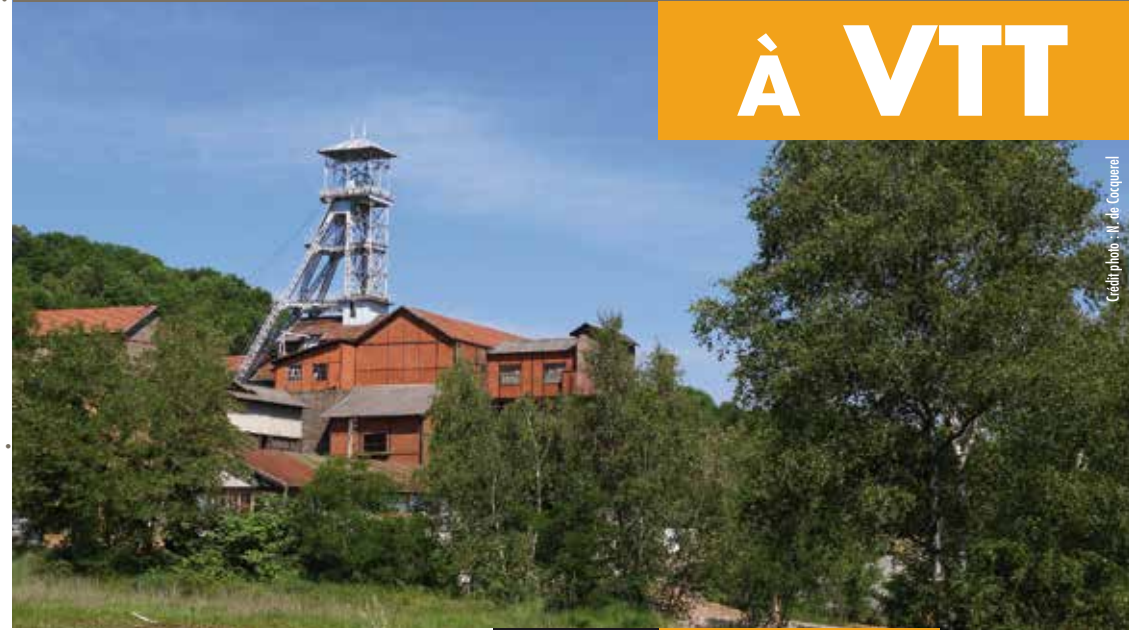
Plus d'informations sur [www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr)

## ► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking de la Madone situé Rue du Trève, empruntez la rue des Craques puis le chemin Saint Antoine.
- 1** Prenez sur votre droite le chemin du Chapeau de fer, poursuivez sur le chemin des Bornes puis le chemin du Chambon.
- 2** Continuez sur le chemin du Marion sur votre gauche pour rejoindre le Vieux Bourg et emprunter le chemin du Crêt du Lac sur 600 m jusqu'au réservoir de Beaufort.
- 3** A l'intersection, poursuivez tout droit toujours sur ce même chemin puis, à hauteur de la patte d'oie, continuez sur votre droite pour rejoindre la RD24. Prenez-la sur votre gauche pour rejoindre le Col de La Luère.
- 4** Traversez la RD 113 pour emprunter le chemin qui entre dans la forêt. Poursuivez jusqu'à l'Auberge de Saint Bonnet le Froid.
- 5** Traversez la route départementale en prenant sur votre gauche puis immédiatement après l'auberge, empruntez le chemin de terre sur votre droite puis celui de gauche à la patte d'oie.
- 6** A hauteur du Parc de Courzieu, prenez le chemin de Gouthelaine sur votre droite et poursuivez tout droit pendant 2 km.
- 7** A l'intersection, prenez le deuxième chemin sur votre gauche et continuez sur 1,5 km.
- 8** Tournez sur votre droite pour rejoindre la Brevenne et emprunter le chemin des Bonnetières au Pailleron jusqu'au lieu-dit Les Verchères.
- 9** Longez le chemin de l'étang sur votre gauche puis prenez le chemin de droite jusqu'à la RD 639. Franchissez-la.
- 10** Poursuivez sur le chemin des vieilles mines puis Chante Grillet.
- 11** Après avoir dépassé le campus de la Pérolière, prenez le chemin Ampère sur votre droite pour regagner le parking de la Madone.

► Pour signaler un problème, [www.sentinelles.sportsdenature.fr](http://www.sentinelles.sportsdenature.fr)


# À VTT



## CIRCUIT

# 62

## Les mines du Puit Perret

Commune...  .....Saint-Pierre-la-Palud

Distance.....  .....20 Km

Dénivelé.....  .....807 m

Difficulté.....  .....Très difficile

Office de Tourisme  
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE :  
04.74.01.48.87 / [officedetourisme@paysdelarbresle.fr](mailto:officedetourisme@paysdelarbresle.fr)  
[www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE :  
04.74.01.68.90 / [ccpa@paysdelarbresle.fr](mailto:ccpa@paysdelarbresle.fr)  
[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Pays de L'Arbresle

Crédit photo : J. de Cocqueral



CIRCUIT

62

► DÉPART :  
Parking de la Madone

► BALISAGE :  
Suivre n° 62 sur



## CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- **Le port du casque est fortement recommandé**
- Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- Restez courtois avec les autres usagers.
- Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- Gardez vos débris, soyez discret et respectueux de l'environnement.

